Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9370433
Centre d'intérêt : 230

Ristic, Benedykta

Le redoublement dans les commissions scolaires du Québec : le coût pour l'année 1989-1990 et l'incidence sur le retard scolaire / Benedykta Ristic en collaboration avec Diane Brassard ; Direction des études économiques et démographiques. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale de la recherche et du développement, 1990.
[iv], 31 p. ; 28 cm. -- (Etudes et analyses / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale de la recherche et du développement)

Résumé : p. [iii-iv] Code : 28-2517, 9091-0517 Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-15515-7

Vedette(s)-secondaire(s) : Brassard, Diane * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction des études économiques et démographiques * Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la recherche et du développement

Descripteur(s) : Redoublement * Coût * Retard scolaire * Cheminement scolaire * Commission scolaire * Statistiques * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Cette étude propose une estimation des coûts de redoublement dans les commissions scolaires du Québec au cours de l'année 1989-1990 et aborde l'incidence du redoublement sur le retard scolaire. Les coûts du redoublement, estimés selon l'ordre d'enseignement et la catégorie de l'effectif scolaire, sont analysés dans le premier chapitre. Le second étudie le retard des élèves de façon globale et selon la catégorie de l'effectif scolaire. Il établit un indice du temps de retard scolaire - L'annexe 1 présente la méthode d'estimation du nombre de redoublants et du coût du redoublement en 1989-1990, l'annexe 2, la méthode de calcul de l'indice du temps de retard scolaire et l'annexe 3, un tableau statistique du redoublement à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire, en 1989-1990, selon le réseau. On note, entre autres, que les élèves des commissions scolaires prennent un peu plus de temps pour leur cheminement scolaire que ce qui leur est ordinairement alloué, soit un an par échelon. Ce surplus représente à l'éducation préscolaire et au primaire 3,6 p. 100 et au secondaire, 5,2 p. 100. Le coût du redoublement représente environ 9,9 p. 100 des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires en 1989-1990.

Type de document :

Recherche et développement

ÉTUDES ET ANALYSES

Québec

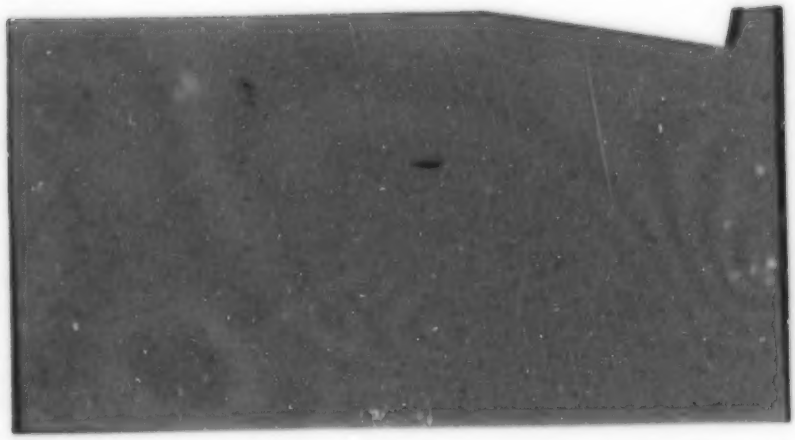

La Collection "Études et Analyses"

Responsable de la recherche institutionnelle, et chargée de proposer des orientations pour le développement du système éducatif et des services qu'il offre, la Direction générale de la recherche et du développement diffuse annuellement quantité de textes destinés à des publics variés.

Afin de permettre une meilleure identification de ses productions et de leur portée, la Direction générale utilise trois collections:

- **Notes et Documents**
- **Etudes et Analyses**
- **Statistiques**

La présente collection "Études et Analyses" regroupe les résultats des travaux de la Direction générale qui s'appuient sur une démarche de recherche et respectent les exigences d'une analyse rigoureuse et systématique.

9370433

Ministère de l'Éducation

Direction générale de la recherche et du développement

28-2517

LE REDOUBLEMENT DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC: LE COÛT POUR L'ANNÉE 1989-1990 ET L'INCIDENCE SUR LE RETARD SCOLAIRE

Benedykta Ristic, économiste
en collaboration avec
Diane Brassard, démographe

Le 22 octobre 1990

Direction des études
économiques et démographiques

TABLE DES MATIÈRES

Page

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. Le redoublement dans les commissions scolaires du Québec en 1989-1990 2

   1.1. La définition du redoublement 2

   1.2. Les redoublants dans les commissions scolaires en 1989-1990 3

   1.3. Le coût du redoublement dans les commissions scolaires en 1989-1990 5

   1.4. Conclusion 7

2. Le retard scolaire dans les commissions scolaires du Québec en 1989-1990 8

   2.1. La définition du retard scolaire 8

   2.2. Le retard scolaire dans les commissions scolaires en 1989-1990 9

   2.3. L'indice du temps de retard scolaire 13

ANNEXE 1- L'estimation du nombre de redoublants et du coût du redoublement dans les commissions scolaires en 1989-1990 15

ANNEXE 2- Le calcul des l'indice du temps de retard scolaire dans les commissions scolaires en 1989-1990 29

ANNEXE 3- Redoublement à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire au Québec, en 1989-1990 selon le réseau..... 32

SOMMAIRE

En 1989-1990, 76 931 élèves des commissions scolaires du Québec ont recommencé une classe. Ce nombre représente 7,8 p. 100 de l'effectif scolaire.

Environ 43,5 p. 100 des redoublants sont des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EDAA). Si on les excluait, le taux de redoublement des élèves des commissions scolaires passerait à 5,1 p. 100.

Le coût du redoublement est estimé à environ 505,2 millions de dollars, ce qui représente environ 9,9 p. 100 des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires en 1989-1990. Le redoublement des élèves EDAA coûte 261,8 millions de dollars, soit 51,8 p. 100 et celui des élèves ordinaires, 243,4 millions de dollars, soit 48,2 p. 100.

Dans les deux cas, plus des deux tiers des coûts du redoublement sont attribuables aux élèves de l'enseignement secondaire. Ce fait s'explique par l'incidence plus forte du redoublement et par le coût par élève plus élevé au secondaire qu'à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

Cette analyse porte à penser que l'on pourrait peut-être songer à certaines mesures préventives de soutien, surtout auprès des élèves ordinaires, principalement à l'enseignement secondaire.

Si on suppose la persévérance scolaire inchangée, alors le financement de ces mesures pourrait être équivalent à une bonne partie du coût estimé du redoublement. La diminution du redoublement qui en résulterait compenserait les coûts des mesures préventives sans augmenter ceux du système scolaire.

25/10/90

Par contre, si les mesures préventives conduisaient à l'augmentation de la persévérance scolaire, les coûts pourraient augmenter légèrement, mais le rendement du système scolaire serait amélioré.

Un autre volet de l'étude porte sur le retard scolaire dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement, la durée du retard et la catégorie de l'effectif scolaire (les EDAA et les élèves ordinaires).

En 1989-1990, les élèves ayant pris du retard sont au nombre de 213 816 et représentent 21,7 p. 100 de l'effectif scolaire des commissions scolaires. Si l'on excluait les EDAA, ce nombre baisserait à 131 887, et le pourcentage, à 13,4 p. 100.

Parmi les élèves en retard scolaire, 73,2 p. 100 n'ont qu'un an de retard, 18,9 p. 100 en ont deux et 7,9 p. 100 en ont trois et plus.

En 1989-1990, en moyenne, les élèves des commissions scolaires prennent un peu plus de temps pour leur cheminement scolaire que ce qui leur est ordinairement alloué, soit un an par échelon. Ce surplus représente à l'éducation préscolaire et au primaire 3,6 p. 100, et au secondaire, 5,2 p. 100. Dans le cas des EDAA, ces pourcentages sont respectivement de 13,1 p. 100 et de 13,9 p. 100 tandis que dans le cas des élèves ordinaires, ces pourcentages sont de 2,2 p. 100 et de 3,7 p. 100.

INTRODUCTION

Le but de cette étude est d'estimer les coûts du redoublement dans les commissions scolaires du Québec au cours de l'année 1989-1990 et d'étudier l'incidence du redoublement sur le retard scolaire.

Les coûts du redoublement sont estimés selon l'ordre d'enseignement (l'éducation préscolaire[1], le primaire et le secondaire) et la catégorie de l'effectif scolaire (les EDAA et les élèves ordinaires). Les résultats de cette estimation sont analysés dans le premier chapitre de la présente étude.

Le redoublement conduit au retard scolaire. Dans le chapitre 2, nous étudions le retard des élèves des commissions scolaires en 1989-1990 de façon globale, et selon la catégorie de l'effectif scolaire (les EDAA et les élèves ordinaires). Nous établissons aussi un indice du temps de retard scolaire qui permet d'en exprimer la durée de façon synthétique. Cet indice montre le surplus du temps pris par les élèves par rapport au temps normalement alloué pour leur cheminement scolaire, soit une année par échelon. Le retard scolaire et l'indice sont présentés dans ce chapitre.

L'annexe 1 présente la méthode d'estimation du nombre de redoublants et des coûts du redoublement des EDAA et des élèves ordinaires dans les commissions scolaires en 1989-1990.

L'annexe 2 résume la méthode de calcul de l'indice du temps de retard scolaire pour l'ensemble des élèves des commissions scolaires, les EDAA et les élèves ordinaires.

L'annexe 3 fournit un tableau statistique sur le redoublement dans l'ensemble du réseau scolaire québécois en 1989-1990 (les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés et les établissements hors-réseau).

---

1 L'éducation préscolaire correspond à la maternelle cinq ans et n'est pas à proprement parler un ordre d'enseignement.

1- Le redoublement dans les commissions scolaires du Québec en 1989-1990

1.1 La définition du redoublement

Le redoublement est l'action de recommencer une année de scolarité[1].

Dans notre étude, les redoublants sont les élèves de la maternelle cinq ans, du primaire et du secondaire inscrits dans les commissions scolaires du Québec en 1988-1989 et 1989-1990 qui n'ont pas avancé de classe ou d'échelon en 1989-1990. Les élèves inscrits en 7e année du primaire sont considérés comme redoublants du primaire et ceux inscrits en 6e année du secondaire à l'enseignement général, comme redoublants du secondaire. Par contre, les élèves de la 6e année de la formation professionnelle ne sont pas des redoublants, parce que cette formation peut avoir une durée normale plus longue que la formation générale.

Le redoublement ralentit le cheminement de l'élève, conduit à l'accumulation du retard scolaire et se solde souvent par l'abandon. Du point de vue économique, le redoublement contribue à augmenter les coûts du système scolaire.

Le but de ce chapitre est d'estimer le coût du redoublement à l'éducation préscolaire[2], à l'enseignement primaire et secondaire des commissions scolaires du Québec au cours de l'année 1989-1990. Nous examinons l'ampleur du phénomène de redoublement et les coûts dans les commissions scolaires en général et en particulier ceux qui concernent les EDAA et les élèves ordinaires[3].

---

1 Petit Larousse illustré, 1974, page 870.
2 L'éducation préscolaire correspond à la maternelle cinq ans.
3 Rénald Legendre: Dictionnaire actuel de l'éducation, 1988, p. 224.

1.2 Les redoublants dans les commissions scolaires en 1989-1990

En 1989-1990, 76 931 élèves des commissions scolaires ont recommencé une année de scolarité. Ce nombre représente 7,8 p. 100 de l'effectif scolaire.

La majorité des redoublants, soit 61 p. 100, sont au secondaire, où ils représentent 12,2 p. 100 de l'effectif scolaire. L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire comptent 39 p. 100 des redoublants, et le taux de redoublement est de 5,0 p. 100.

Une grande partie des redoublants est composée des EDAA. Ils sont au nombre de 33 498 et représentent 43,5 p. 100 de tous les redoublants des commissions scolaires. Le taux de redoublement des EDAA est globalement de 25,5 p. 100; 31,7 p. 100 d'entre eux sont au secondaire et 20,6 p. 100 à l'éducation préscolaire et au primaire.

Si l'on excluait les EDAA, le taux de redoublement des élèves ordinaires dans les commissions scolaires en 1989-1990 ne serait que de 5,1 p. 100.

La méthode d'estimation des redoublants est décrite dans l'annexe 1.

Les données sur le redoublement dans les commissions scolaires en 1989-1990 sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1- Effectif scolaire et redoublement de l'ensemble des élèves des commissions scolaires, des EDAA et des élèves ordinaires en 1989-1990

Effectif scolaire et redoublants selon la catégorie	Éducation préscolaire et primaire	Secondaire	Total
Ensemble des élèves des CS			
Effectif scolaire en ETP*	601 887	384 064	985 951
Nombre des redoublants	30 003	46 928	76 931
Pourcentage des redoublants:			
• dans l'effectif scolaire	5,0	12,2	7,8
• selon l'ordre d'enseignement	39,0	61,0	100,0
EDAA			
Effectif scolaire en ETP	73 449	57 953	131 402
Nombre des redoublants	15 109	18 389	33 498
Pourcentage des redoublants:			
• dans l'effectif scolaire	20,6	31,7	25,5
• selon l'ordre d'enseignement	45,1	54,9	100,0
Élèves ordinaires			
Effectif scolaire en ETP	528 438	326 111	854 549
Nombre des redoublants	14 894	28 539	43 433
Pourcentage des redoublants:			
• dans l'effectif scolaire	2,8	8,8	5,1
• selon l'ordre d'enseignement	34,3	65,7	100,0

Source: DCS, fichier IMOJ003A à IMOJ003E, 13 mars 1990, tableau 2b et fichier IMOJ0032, 19 avril 1990, tableau 2.1.

* Il s'agit des élèves inscrits à temps plein. L'effectif scolaire en équivalent du temps plein est calculé en divisant le nombre d'élèves de la maternelle cinq ans par deux. On tient compte de la totalité des élèves des autres ordres d'enseignement.

1.3 Le coût du redoublement dans les commissions scolaires en 1989-1990

Le coût du redoublement des élèves des commissions scolaires en 1989-1990 est estimé à environ 505,2 millions de dollars, ce qui représente à peu près 9,9 p. 100 des dépenses de fonctionnement.

La majeure partie de ce montant, soit 71,4 p. 100, est attribuable au redoublement à l'enseignement secondaire. Ce fort pourcentage s'explique par l'incidence du redoublement et le coût par élève plus élevés au secondaire qu'au primaire. Le coût du redoublement à l'éducation préscolaire et au primaire représente les 28,6 p. 100 qui restent.

Il est à remarquer qu'en 1989-1990, le coût du redoublement des EDAA est très important. Il atteint environ 261,8 millions de dollars, soit 51,8 p. 100 du coût total du redoublement dans les commissions scolaires. Le coût par élève et l'incidence du redoublement des EDAA sont beaucoup plus élevés que ceux des élèves ordinaires.

Le coût du redoublement pour les élèves ordinaires est estimé à environ 243,4 millions de dollars, dont 77 p. 100 concerne l'enseignement secondaire et 23 p. 100 le primaire.

Les coûts estimés pour le redoublement de l'ensemble des élèves des commissions scolaires, les EDAA et les élèves ordinaires sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 - Coûts estimés du redoublement pour l'ensemble des élèves des commissions scolaires, les EDAA et les élèves ordinaires en 1989-1990.

Coûts selon la catégorie des redoublants		Éducation préscolaire et primaire	Secondaire	Total
Ensemble des redoublants				
Coût:	• en dollars	144 722 778	360 449 775	505 172 553
	• en pourcentage	28,6	71,4	100,0
EDAA redoublants				
Coût:	• en dollars	88 810 702	172 948 545	261 759 247
	• en pourcentage	33,9	66,1	100,0
Élèves ordinaires redoublants				
Coût:	• en dollars	55 912 076	187 501 230	243 413 306
	• en pourcentage	23,0	77,0	100,0

Source: annexe 1, tableaux 3 et 5.

1.4 Conclusion

En 1989-1990, 76 931 élèves, soit 7,8 p. 100 de l'effectif des commissions scolaires ont recommencé une classe. Cela coûte environ 505,2 millions de dollars et représente 9,9 p. 100 des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires.

Compte tenu de l'importance du phénomène du redoublement, de son lien avec l'abandon scolaire et de son coût, **il semble important d'envisager des mesures préventives d'intervention et de soutien pour les élèves à risques.**

Étant donné que les EDAA bénéficient déjà de certains services de soutien, les mesures de prévention du redoublement pourraient s'adresser surtout aux élèves ordinaires. De plus, compte tenu de l'incidence particulièrement forte du redoublement au secondaire, les mesures pourraient être concentrées dans cet ordre d'enseignement.

Les conséquences financières de ces mesures dépendent de leur incidence sur la persévérance scolaire. En effet, si la persévérance scolaire restait inchangée, la diminution du redoublement résultant des mesures de soutien pourrait compenser leurs coûts. Par contre, si les mesures préventives conduisaient à l'augmentation de la persévérance scolaire, le coût du système scolaire pourrait augmenter légèrement, mais son rendement serait amélioré.

2- Le retard scolaire dans les commissions scolaires du Québec en 1989-1990

2.1 La définition du retard scolaire

Le concept du retard scolaire des élèves des commissions scolaires en 1989-1990 s'inspire de la définition utilisée dans la publication **Indicateurs, 1990**[1]. Selon cette définition, sont en retard tous les jeunes qui n'ont pas atteint l'enseignement secondaire à l'âge de 12 ans ou qui n'ont pas obtenu de diplôme à l'âge de 17 ans.

Notre étude se limite à l'effectif scolaire de l'éducation préscolaire[2], l'enseignement primaire et secondaire des commissions scolaires en 1989-1990. Le retard scolaire correspond au nombre d'années excédant l'âge normal de l'élève par rapport à sa classe ou à l'ordre d'enseignement.

Un élève devrait normalement commencer la maternelle à 5 ans, l'enseignement primaire à 6 ans et le secondaire à 12 ans. À 17 ans, il devrait en principe avoir terminé ses études secondaires. La 7e année du primaire et la 6e année du secondaire, à l'exception de la formation professionnelle, sont des années supplémentaires par rapport à la durée normale pour ces ordres d'enseignement. Elles sont incluses dans le retard scolaire. Les élèves âgés de 17 ans inscrits en 6e année de la formation professionnelle ne sont pas considérés comme étant en retard à cause des possibilités d'un cheminement scolaire plus long.

---

[1] Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire, Québec, Édition 1990, Ministère de l'Éducation, 60 p.

[2] L'éducation préscolaire correspond à la maternelle cinq ans.

Le retard scolaire des élèves des commissions scolaires est accumulé principalement à cause des redoublements. Cependant, une partie du retard peut être prise à l'extérieur du réseau ou pour d'autres raisons, mais son importance reste minime. En général, on peut dire que le retard scolaire représente un bon indicateur du redoublement.

2.2 Le retard scolaire dans les commissions scolaires en 1989-1990

Les élèves qui accusent du retard scolaire en 1989-1990, sont au nombre de 213 816 et représentent 21,7 p. 100 de l'effectif des commissions scolaires. À l'enseignement primaire ce pourcentage est de 13,6 p. 100 et au secondaire, de 34,4 p. 100.

Parmi les élèves en retard scolaire, 73,2 p. 100 n'ont qu'un an de retard, 18,9 p. 100 en ont deux et 7,9 p. 100 en ont trois et plus.

À l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire, les élèves ont accumulé ensemble, 288 010 années de retard.

Tout comme dans le cas du redoublement, le phénomène du retard scolaire touche fortement les EDAA[1]. Ces élèves représentent 38,3 p. 100 de l'effectif scolaire en retard et accumulent 40,7 p. 100 du temps du retard. Si l'on exclut les EDAA, les élèves ordinaires en retard sont au nombre de 131 887 et représentent 13,4 p. 100 de l'effectif scolaire. À l'enseignement primaire, ce pourcentage est de 8,8 p. 100, et au secondaire, de 26,1 p. 100.

Les données sur l'effectif scolaire des commissions scolaires en 1989-1990 qui accuse un retard scolaire et sur le temps du retard accumulé, selon l'importance et l'ordre d'enseignement, sont présentées dans le tableau 3. Des statistiques similaires concernant les EDAA sont présentées dans le tableau 4, et celles relatives aux élèves ordinaires, dans le tableau 5.

---

[1] Il faut remarquer que le retard scolaire est une condition importante, quoique en principe insuffisante, de la classification d'un élève en EDAA.

Tableau 3 - Retard scolaire des élèves des commissions scolaires en 1989-1990 selon la durée et l'ordre d'enseignement.

	1 an	2 ans	3 ans[1]	Total Nombre	Total %
A- EFFECTIF SCOLAIRE EN RETARD EN ETP[2]					
1. Éducation préscolaire et primaire	72 431	7 270	1 935	81 636	38,2
• maternelle cinq ans[3]	112	4	2	118	
• primaire 1re à 7e	72 319	7 266	1 933	81 518	
2. Secondaire[4]	84 107	33 092	14 981	132 180	61,8
• secondaire 1re à 6e	88 768	34 913	15 782	139 463	
• 6e année, formation profes.[5]	(4 661)	(1 821)	(801)	(7 283)	
3. Éduc. préscolaire, primaire et sec.	156 538	40 362	16 916	213 816	100,0
• Importance relative en pourcentage	73,2	18,9	7,9	100,0	
B- NOMBRE D'ANNÉES DE RETARD					
1. Éducation préscolaire et primaire	72 431	14 540	5 805	92 776	32,2
2. Secondaire	84 107	66 184	44 943	195 234	67,8
3. Éduc. préscolaire, primaire et sec.	156 538	80 724	50 748	288 010	100,0
• Importance relative en pourcentage	54,3	28,0	17,7	100,0	

Source: DCS, fichier IMOJ003A, 15 février 1990, et fichier IMBJES9E, 28 février 1990.

[1] Cette catégorie comprend le retard de trois ans et plus.

[2] ETP = équivalent du temps plein.

[3] Le nombre d'élèves de la maternelle cinq ans est divisé par deux.

[4] L'effectif en retard au secondaire n'inclut pas les élèves de la 6e année de la formation professionnelle.

[5] Le nombre d'élèves de la 6e année de la formation professionnelle ayant accumulé un an, deux ans ou trois ans de retard a été estimé selon l'incidence du retard observée globalement au secondaire.

Tableau 4 - Retard scolaire des EDAA des commissions scolaires en 1989-1990 selon la durée et l'ordre d'enseignement

	1 an	2 ans	3 ans[1]	Total Nombre	Total %
A- EFFECTIF SCOLAIRE EDAA EN RETARD EN ETP[2]					
1. Éducation préscolaire et primaire	28 572	4 739	1 728	35 039	42,8
• maternelle cinq ans[3]	52	3	1	56	
• primaire 1re à 7e	28 520	4 736	1 727	34 983	
2. Secondaire[4]					
• secondaire 1re à 6e	26 930	12 772	7 188	46 890	57,2
3. Éduc. préscolaire, primaire et sec.	55 502	17 511	8 916	81 929	100,0
• importance relative en pourcentage	67,7	21,4	10,9	100,0	
B- NOMBRE D'ANNÉES DE RETARD					
1. Éducation préscolaire et primaire	28 572	9 478	5 184	43 234	36,9
2. Secondaire	26 930	25 544	21 564	74 038	63,1
3. Éduc. préscolaire, primaire et sec.	55 502	35 022	26 748	117 272	100,0
• Importance relative en pourcentage	47,3	29,9	22,8	100,0	

Source: DCS, fichier IMDA0031, tableau 1.1, 7 avril 1990 (données provisoires).

[1] Cette catégorie comprend le retard de trois ans et plus.

[2] ETP = équivalent du temps plein.

[3] Le nombre d'élèves de la maternelle cinq ans est divisé par deux.

[4] L'effectif en retard au secondaire n'inclut pas les élèves de la 6e année de la formation professionnelle.

Tableau 5 - Retard scolaire des élèves ordinaires des commissions scolaires en 1989-1990

	1 an	2 ans	3 ans[1]	Total Nombre	Total %
A- EFFECTIF SCOLAIRE ORDINAIRE EN RETARD EN ETP[2]					
Éducation préscolaire et primaire	43 859	2 531	207	46 597	35,3
Secondaire[3]	57 177	20 320	7 793	85 290	64,7
Éduc. préscolaire, primaire et sec.	101 036	22 851	8 000	131 887	100,0
• Importance relative en pourcentage	76,6	17,3	6,1	100,0	
B- NOMBRE D'ANNÉES DE RETARD					
Éducation préscolaire et primaire	43 859	5 062	621	49 542	29,0
Secondaire	57 177	40 640	23 379	121 196	71,0
Éduc. préscolaire, primaire et sec.	101 036	45 702	24 000	170 738	100,0
• Importance relative en pourcentage	59,2	26,8	14,0	100,0	

Sources: tableaux 1 et 2.

[1] Cette catégorie comprend le retard de trois ans et plus.

[2] ETP = équivalent du temps plein.

[3] L'effectif en retard au secondaire n'inclut pas les élèves de la 6e année de la formation professionnelle.

2.3 L'indice du temps de retard scolaire

L'indice du temps de retard scolaire est une mesure quantitative synthétique de la durée du retard scolaire. Il montre le surplus de temps pris par les élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire par rapport au temps qui est ordinairement alloué pour leur cheminement scolaire, soit une année par échelon.

En 1989-1990, l'indice du temps de retard scolaire des élèves des commissions scolaires est de 3,6 p. 100 au primaire et de 5,2 p. 100 au secondaire. Ce qui veut dire qu'en moyenne un élève de l'éducation préscolaire et du primaire prend 3,6 p. 100 de temps de plus et celui du secondaire, 5,2 p. 100 que ce qui est ordinairement alloué.

Dans le cas des EDAA, le dépassement du temps alloué ordinairement pour le cheminement scolaire d'un élève est de 13,1 p. 100 à l'éducation préscolaire et au primaire, et de 13,9 p. 100 au secondaire.

Si l'on excluait les élèves en difficulté, l'indice du temps de retard scolaire des élèves ordinaires, dans les commissions scolaires, ne serait que de 2,2 p. 100 à l'éducation préscolaire et au primaire, et de 3,7 p. 100 au secondaire.

Il faut noter que dans notre calcul du temps de retard scolaire accumulé par les élèves des commissions scolaires, le retard de trois ans et plus est considéré comme un retard de trois ans; on ne tient donc pas compte du surplus.

Les indices du temps de retard scolaire de l'ensemble des élèves des commissions scolaires, des EDAA et des élèves ordinaires en 1989-1990 sont présentés dans le tableau 6. La méthode de calcul est quant à elle présentée à l'annexe 2.

Tableau 6 - Indice du temps de retard scolaire de l'ensemble des élèves des commissions scolaires, des EDAA et des élèves ordinaires en 1989-1990 (en pourcentage).

Catégorie de l'effectif scolaire	Éducation préscolaire et primaire	Secondaire
Ensemble des élèves des c.s.	3,6	5,2
EDAA	13,1	13,9
Élèves ordinaires	2,2	3,7

Source: annexe 2.

ANNEXE 1

L'ESTIMATION DU NOMBRE DE REDOUBLANTS ET DU COÛT DU REDOUBLEMENT DES ÉLÈVES DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN 1989-1990

1- La méthode d'estimation du coût du redoublement

Pour établir le coût du redoublement, nous multiplions le nombre d'élèves redoublants par le coût estimé par élève selon l'ordre d'enseignement (éducation préscolaire, primaire et secondaire).

Dans notre étude, les redoublants sont les élèves de la maternelle cinq ans, de la 1re à la 6e année du primaire et de la 1re à la 5e année du secondaire, inscrits dans le réseau scolaire québécois en 1988-1989 et 1989-1990, qui n'ont pas avancé de classe ou d'échelon en 1989-1990. De plus, tous les élèves inscrits en 1989-1990 e 7e année du primaire sont considérés comme redoublants du primaire et ceux inscrits en 6e année du secondaire à l'enseignement général, comme redoublants du secondaire. Par contre, les élèves de la 6e année inscrits à la formation professionnelle ne sont pas considérés comme redoublants, parce que cette formation peut avoir une durée normale plus longue que la formation générale. La durée normale de la formation générale au secondaire est de cinq ans.

Compte tenu du fait que notre définition du redoublement couvre tous les élèves qui en 1989-1990 n'ont pas avancé de classe ou d'échelon, elle englobe aussi bien les redoublements au sens strict du mot que les rétrogradations. Cependant, ces dernières sont relativement peu fréquentes.

Pour les fins de l'estimation du coût du redoublement, le coût par élève comprend les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires au secteur des jeunes et pour le transport scolaire. Les dépenses du service de la dette à long terme ne sont pas incluses dans le calcul parce qu'elles ne sont pas directement liées à l'effectif scolaire. Par exemple, la diminution du nombre d'élèves ne provoque pas automatiquement une diminution des dépenses du service de la dette à long terme des commissions scolaires.

Le coût du redoublement dans les commissions scolaires est estimé séparément pour les élèves ordinaires et pour les EDAA selon l'ordre d'enseignement. Pour permettre cette façon de procéder, les coûts par élève sont aussi estimés distinctement pour l'éducation préscolaire, le primaire, ainsi que le secondaire.

Le système d'information financière des commissions scolaires ne permet pas de déterminer les dépenses concernant les élèves ordinaires et les EDAA (à l'exception des dépenses pour l'adaptation scolaire). Il ne permet pas non plus de distinguer les dépenses par ordre d'enseignement. Le seul moyen d'obtenir des données dans ces domaines est de les estimer. De plus, la rareté de l'information rend ces estimations très complexes et fragiles, et nous oblige à une grande prudence dans leur interprétation.

Afin de pouvoir utiliser certains renseignements indispensables pour nos estimations concernant l'année 1989-1990, mais qui n'existent que pour l'année 1985-1986, nous avons adopté deux hypothèses:

- que le rapport entre le coût par EDAA et le coût moyen par élève ordinaire des commissions scolaires en 1989-1990 est le même qu'en 1985-1986;
- que les rapports entre le coût par élève à l'éducation préscolaire et au primaire, ainsi qu'au secondaire en 1989-1990 sont les mêmes qu'en 1985-1986.

L'utilisation de ces hypothèses est décrite dans les chapitres traitant de l'estimation du coût par élève ordinaire et du coût par EDAA. Pour des raisons techniques, les calculs nécessaires à ces estimations sont effectués d'abord pour les EDAA et, ensuite, pour les élèves ordinaires.

2- L'estimation du nombre d'élèves redoublants

L'estimation du nombre d'élèves redoublants s'appuie sur les renseignements contenus dans les Déclarations des clientèles scolaires remplies par les commissions scolaires et compilées par le ministère de l'Éducation (fichier DCS).

Le nombre de redoublants de la maternelle cinq ans utilisé dans notre étude est une observation. À cet échelon nous n'utilisons pas d'estimations parce que le nombre d'élèves à statut indéterminé l'année précédente y est très élevé et représente environ 92,7 p. 100. Cette situation s'explique par le fait que, dans la plupart des cas, les enfants commencent l'école et que, l'année précédente, ils étaient absents du système scolaire.

Le nombre des redoublants dans d'autres échelons scolaires est estimé en extrapolant sur tout effectif scolaire la proportion des redoublants dans l'effectif statistiquement déterminé [1]. Globalement, au primaire et au secondaire, l'effectif scolaire statistiquement déterminé atteint 98,4 p. 100 du total. On peut donc se fier à l'estimation des redoublants.

---

[1] L'effectif scolaire statistiquement déterminé comprend le nombre d'élèves promus et le nombre d'élèves redoublants (ou rétrogradés). Il n'inclut pas les élèves dont le statut est indéterminé.

Le nombre d'élèves inscrits en 6e année de la formation professionnelle a été calculé à l'aide du fichier d'élèves "standard" (IM9/ES9E, tableau 4.3, 90-02-28).

Pour obtenir l'effectif scolaire en équivalent du temps plein (ETP), nous divisons le nombre d'élèves de la maternelle cinq ans par deux, parce qu'ils ne passent qu'une demi-journée à l'école. On tient compte de la totalité des élèves des autres ordres d'enseignement.

L'année scolaire 1989-1990 représente la première année pour laquelle l'information sur les EDAA a été complétée. Compte tenu de la nécessité d'une "période de rodage" dans une entreprise de cette envergure, une grande prudence nous semble indispensable dans l'interprétation des données.

Les données sur les EDAA englobent les élèves intégrés et non intégrés dans les classes ordinaires. Tout comme dans le cas des élèves ordinaires, le nombre d'EDAA redoublants à l'éducation préscolaire cinq ans n'inclus que les données observées. Dans l'ensemble, les données sur les redoublants de la 1re à la 6e année du primaire et de la 1re à la 5e année du secondaire comprennent 95 p. 100 des données observées et 5 p. 100 d'estimations. L'estimation y est effectuée par extrapolation en fonction de la proportion des EDAA redoublants observés. Elle concerne les commissions scolaires qui n'ont pas déclaré des EDAA. Les élèves EDAA inscrits en 7e année du primaire sont considérés comme redoublants du primaire et ceux inscrits en 6e année du secondaire, comme redoublants du secondaire.

Les statistiques sur le nombre d'élèves et de redoublants des commissions scolaires, en général, ainsi que sur le nombre d'EDAA et d'élèves ordinaires en 1989-1990 sont présentées dans le tableau 1 du premier chapitre.

3- L'estimation du coût par EDAA.

Pour estimer le coût par EDAA en 1989-1990, nous procédons en deux étapes. Dans la première étape, en nous appuyant sur les données qui n'existent que pour l'année 1985-1986, nous estimons le coût par EDAA en 1985-1986, globalement et selon l'ordre d'enseignement. Dans la deuxième, à l'aide des proportions entre le coût par EDAA et le coût par élève ordinaire, ainsi qu'entre le coût par élève à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire en 1985- 1986, nous estimons le coût par EDAA selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990.

3.1 Le coût estimé par EDAA selon l'ordre d'enseignement en 1985-1986

Pour estimer le coût par EDAA selon l'ordre d'enseignement, nous utilisons les données produites dans le cadre de notre étude intitulée **Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986**[1]. Cette étude fournit l'estimation de certaines catégories de dépenses par EDAA, telles que les dépenses de soutien à l'enseignement, les dépenses pour le transport scolaire et pour les activités auxiliaires et communautaires. Il ne nous reste donc qu'à calculer les dépenses d'enseignement estimées par EDAA et à additionner ces diverses catégories de dépenses.

---

[1] Benedykta Ristic, **Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986**, MEQ, DGRD, DEED, 1988, 56 p.

Pour calculer les dépenses d'enseignement attribuables aux EDAA intégrés en classes ordinaires, nous utilisons les chiffres présentés dans l'étude sus-mentionnée (Annexe 3, tableau 2, p. 37). Les statistiques sur les dépenses d'enseignement des EDAA non intégrés en classes ordinaires viennent d'un document de travail produit dans le cadre de cette même étude (tableau 4.2.2, p. 13)[1]. Le montant total correspond aux dépenses d'adaptation scolaire du Système d'information financière des commissions scolaires (dépenses indexées, nettes).

Le résumé de ce calcul est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 - Dépenses d'enseignement estimées par EDAA dans les commissions scolaires en 1985-1986

	Éduc.préscol. et primaire	Secondaire	TOTAL
Dépenses d'enseignement	223 676 328	201 800 459	425 476 787
EDAA intégrés dans des classes ordinaires	81 613 949	55 618 453	137 232 402
EDAA non intégrés	142 062 379	146 182 006	288 244 385
Effectif d'EDAA	73 416	58 136	131 552
Dépense par EDAA	3 047	3 471	3 234

Sources: note 1, p. 18, et note 1, p. 19.

---

1 Benedykta Ristic, Estimation des coûts par élève dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement et le type de formation en 1985-1986 (Secteur des jeunes). Rapport d'étape, MEQ, DGRU, DEED, 1988, 29 p.

La synthèse du calcul des dépenses estimées par EDAA selon l'ordre d'enseignement en 1985-1986 est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 - Dépenses d'enseignement estimées par EDAA selon l'activité et l'ordre d'enseignement en 1985-1986

Dépense par EDAA selon l'activité	Édu.préscol. et primaire	Secondaire	TOTAL
Enseignement	3 047	3 471	3 234
Soutien	1 874	3 796	2 610
Transport scolaire	16	649	312
Activités auxiliaires et communautaires	3	52	23
Total	4 940	7 968	6 179

Sources: Tableau 1, p. 21.
Benedykta Ristic, **Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986**, MEQ, DGRD, 1988, tableau 1 (p. 5), tableau 2 (p. 7), tableau 3, (p. 10) et l'annexe 3, tableau 4 (p. 39).

3.2 Le coût estimé par EDAA selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990

Si nous acceptons l'hypothèse que le rapport entre le coût par EDAA et le coût moyen par élève ordinaire dans les commissions scolaires est le même en 1989-1990 qu'en 1985-1986, alors nous pouvons estimer le coût par EDAA en 1989-1990.

Le coût par élève ordinaire en 1985-1986 est calculé en soustrayant le coût du service de la dette par élève[1] des dépenses de fonctionnement par élève des commissions scolaires, excluant les EDAA[2]:

4 411 $ - 393 $ = 4 018 $

Le rapport entre le coût par EDAA et celui par élève ordinaire en 1985-1986 est:

6 179 $ ÷ 4 018 $ = 1,54

Les principales données utilisées dans l'estimation du coût par EDAA selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990 sont:

- les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires (excluant le service de la dette) - 5 101 383 000 $;
- l'effectif EDAA - 131 402 élèves;
- l'effectif scolaire, excluant les EDAA - 854 549 élèves;
- l'effectif total des commissions scolaires - 985 951 élèves à temps plein.

---

1 Benedykta Ristic, **Estimation des coûts par élève dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement et le type de formation en 1985-1986 (Secteur des jeunes).** Rapport d'étape, MEQ, DGRD, DEED, p. 6, tableau 2.

2 Benedykta Ristic, **Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986,** MEQ, DGRD, DEED, 1988, p. 40, tableau 5.

Les calculs du coût estimé par EDAA et du coût par élève ordinaire en 1989-1990 sont effectués à l'aide des équations suivantes:

131 402 CEDAA + 854 549 CEO = 101 383 000
CEDAA = 1,54 CEO

(CEDAA = coût par élève EDAA
CEO = coût par élève ordinaire)

202 359 CEO + 854 549 CEO = 5 101 383 000 $
1 056 908 CEO = 5 101 383 000 $
CEO = 4 827 $
CEDAA = 4 827 $ X 1,54 $ = 7 434 $

En 1989-1990, le coût estimé par élève ordinaire des commissions scolaires est de 4 827 $ et le coût estimé par EDAA est de 7 434 $.

La phase suivante de notre estimation est le calcul du coût estimé par EDAA selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990. Pour cette opération, nous utilisons le rapport entre le coût estimé par EDAA à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire en 1985-1986. Ce rapport est de 1,6 (7 968 $ ÷ 4 940 $)[1].

Le calcul du coût estimé par EDAA à l'éducation préscolaire et, au primaire et au secondaire est effectué à l'aide des équations suivantes:

57 953S + 73 449P = 976 842 468 $
S = 1,6P
S = coût par élève au secondaire
P = coût par élève au primaire
92 725P + 73 449P = 976 842 468 $
166 174P = 976 842 468 $
P = 5 878 $
S = 5 878 $ X 1,6 = 9 405 $

En 1989-1990, le coût estimé par EDAA à l'éducation préscolaire et au primaire est de 5 878 $, et de 9 405 $ au secondaire.

---

[1] Tableau 2, p. 22.

4- Le coût estimé du redoublement des EDAA en 1989-1990.

Le coût estimé du redoublement des EDAA en 1989-1990 est calculé en multipliant le coût estimé par EDAA, selon l'ordre d'enseignement, par le nombre d'EDAA redoublants. Les résultats de ce calcul sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 3 - Coût estimé du redoublement des EDAA dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990

Ordre d'enseignement	Nombre estimé des EDAA redoublants	Coût estimé par EDAA	Coût estimé du redoublement des EDAA
Éduc. préscol. et enseignement primaire	15 109	5 878 $	88 810 702 $
Secondaire	18 389	9 405 $	172 948 545 $
Total	33 498	-	261 759 247 $

Sources: Tableau 1 et l'estimation du coût par EDAA du chapitre 3.2.

Ce tableau montre que le coût estimé du redoublement des EDAA dans les commissions scolaires en 1989-1990 s'élève à environ 261,8 millions de dollars. La majeure partie de ce coût, soit 66,1 p. 100, est attribuable au redoublement à l'enseignement secondaire. Ce fort pourcentage s'explique par le coût par élève et par le plus grand nombre de redoublants dans cet ordre d'enseignement.

5- L'estimation du coût par élève ordinaire

Pour estimer le coût par élève ordinaire en 1989-1990, nous procédons en deux étapes tout comme pour l'estimation du coût par EDAA. Dans la première étape, en nous appuyant sur les données qui n'existent

que pour l'année 1985-1986, nous estimons le coût par élève ordinaire en 1985-1986 selon l'ordre d'enseignement. Dans la deuxième étape, à l'aide du rapport entre le coût par élève ordinaire à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire en 1985-1986, nous estimons le coût par élève ordinaire selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990.

5.1 Le coût estimé par élève ordinaire selon l'ordre d'enseignement en 1985-1986

Le résumé du calcul du coût estimé par élève selon l'ordre d'enseignement en 1985-1986 est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4 - Dépenses estimées par élève ordinaire des commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement en 1985-1986

Catégorie de dépenses	Éducation préscolaire et enseignement primaire	Enseignement secondaire
Enseignement et soutien	3 062 $	4 598 $
Transport scolaire	16 $	749 $
Activités auxiliaires et communautaires	3 $	52 $
Total	3 081 $	5 399 $

Source: Benedykta Ristic, Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986, MEQ, DGRD, DEED, 1988, tableaux 2, 3 et 5.

5.2 Le coût estimé par élève ordinaire selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990

Pour estimer le coût par élève ordinaire selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990, nous utilisons les données suivantes:

- le rapport entre le coût par élève ordinaire au secondaire et celui à l'éducation préscolaire et au primaire en 1989-1990 - 5 399 $ ÷ 3 081 $ = 1,75 (tableau 4);

- les dépenses de fonctionnement (excluant le service de la dette) des commissions scolaires en 1989-1990 -5 103 583 000 $ (rapports financiers des commissions scolaires, compilation de la DEED, DGRD, MEQ);

- le coût estimé par EDAA en 1989-1990:

préscolaire et primaire	73 449 X 5 878 $ =	431 733 222 $
secondaire	57 953 X 9 405 $ =	545 047 965 $
total		976 781 187 $;

- le coût estimé des élèves ordinaires selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990 - 5 103 383 000 $ - 976 781 187 $ = 4 126 601 813 $;

- le nombre d'élèves ordinaires (en ETP) en 1989-1990

éducation préscolaire et primaire	528 438
secondaire	326 111
total	854 549.

Le calcul du coût estimé par élève ordinaire selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990 est effectué à l'aide des équations à la page suivante:

DS = 1,75 DP

DP = coût par élève au primaire
DS = coût par élève au secondaire

528 438 DP + 326 111 DS = 4 126 601 813 $
528 438 DP + (326 111 X 1,75 DP) = 4 126 601 813 $
528 438 DP + 570 694 DP = 4 126 601 813 $
1 099 132 DP = 4 126 601 813 $
DP = 3 754 $
DS = 3 754 X 1,75 = 6 570 $

En 1989-1990, le coût estimé par élève ordinaire à l'éducation préscolaire et primaire est de 3 754 $ et au secondaire, de 6 570 $.

6- Le coût estimé du redoublement des élèves ordinaires en 1989-1990.

Le coût estimé du redoublement des élèves ordinaires en 1989-1990 est calculé en multipliant le coût estimé par élève ordinaire, selon l'ordre d'enseignement, par le nombre des redoublants. Les résultats de ce calcul sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 - Coût estimé du redoublement des élèves ordinaires dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement en 1989-1990

Ordre d'enseignement	Nombre estimé des élèves ordinaires redoublants	Coût estimé par élève ordinaire	Coût estimé du redoublement des élèves ordinaires
Éducation préscolaire et enseignement primaire	14 894	3 754 $	55 912 076 $
Secondaire	28 539	6 570 $	187 501 230 $
Total	43 433	-	243 413 306 $

Source: Tableau 1 et l'estimation du coût par élève ordinaire du chapitre 5.2.

Ce tableau montre que le coût estimé du redoublement des élèves ordinaires dans les commissions scolaires en 1989-1990 s'élève à environ 243,4 millions de dollars. La majeure partie de ce coût, soit 77,0 p. 100, est attribuable au redoublement à l'enseignement secondaire. Ce fait s'explique par le coût par élève et par le nombre des redoublants plus élevés à cet ordre d'enseignement qu'au primaire.

ANNEXE 2

LE CALCUL DE L'INDICE DU TEMPS DE RETARD SCOLAIRE DES ÉLÈVES DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN 1989-1990.

1- La méthode de calcul

L'indice du temps de retard scolaire est calculé en divisant le temps (nombre d'années) de retard accumulé par les élèves de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire, par le temps qui leur est ordinairement alloué, soit une année par échelon. Dans ce calcul nous tenons compte du degré d'avancement des élèves dans le système scolaire.

Il faut noter qu'un retard scolaire de trois ans et plus est considéré comme le retard de trois ans, et que, par conséquent, on ne tient pas compte du surplus.

Les données utilisées dans nos calculs viennent des tableaux 3, 4 et 5 du chapitre 2 de notre étude, ainsi que des sources mentionnées au bas de ces tableaux.

2- Le calcul de l'indice du temps de retard scolaire de l'ensemble des élèves des commissions scolaires à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire en 1989-1990

- Nombre d'années normalement prévues pour le cheminement scolaire à l'éducation préscolaire et au primaire des élèves des commissions scolaires en 1989-1990:

42 167 + (91 387 x 2) + (92 107 x 3) + (94 903 x 4) + (95 087 x 5) + (94 414 x 6) + (89 171 x 7) + (2 651 x 7) = 2 566 047

- Nombre d'années normalement prévues pour le cheminement scolaire à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire des élèves des commissions scolaires en 1989-1990:

  (92 143 x 8) + (80 627 x 9) + (75 670 x 10) + (66 399 x 11) + (59 972 x 12) + (1 970 x 12) + (7 283 x 13)[1] = 3 787 859

- Indice du temps de retard scolaire des élèves à l'éducation préscolaire et au primaire (en pourcentage):

  92 776 ÷ 2 566 047 x 100 = 3,6 p. 100

- Indice du temps de retard scolaire des élèves du secondaire (en pourcentage):

  195 243 ÷ 3 787 859 x 100 = 5,2 p. 100

3- Le calcul de l'indice du temps de retard scolaire des EDAA à l'enseignement primaire et secondaire des commissions scolaires en 1989-1990

- Nombre d'années normalement prévues pour le cheminement scolaire à l'éducation préscolaire et au primaire des EDAA des commissions scolaires en 1989-1990:

  821 + (10 855 x 2) + (12 716 x 3) + 13 152 x 4) + (11 950 x 5) + 11 823 x 6) + (10 152 x 7) + (1 980 x 7) = 328 899

- Nombre d'années normalement prévues pour le cheminement scolaire à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire des EDAA des commissions scolaires en 1989-1990

  (22 179 x 8) + (14 565 x 9) + (10 942 x 10) + (6 442 x 11) + (2 835 x 12) (980 x 12) = 534 579

---

[1] Le nombre d'années prévues pour les élèves inscrits en 6e année de la formation professionnelle est de 13.

- Indice du temps de retard scolaire des EDAA à l'éducation préscolaire et au primaire (en pourcentage):

  43 234 ÷ 328 899 = **13,1 p. 100**

- Indice du temps de retard scolaire des EDAA du secondaire (en pourcentage):

  74 038 ÷ 534 579 = **13,9 p. 100**

4- Le calcul de l'indice du temps de retard scolaire des élèves ordinaires à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire des commissions scolaires en 1989-1990

- Nombre d'années normalement prévues pour le cheminement scolaire à l'éducation préscolaire et au primaire des élèves ordinaires des commissions scolaires en 1989-1990:

  2 566 047 - 328 899 = 2 237 148

- Nombre d'années, normalement prévues pour le cheminement scolaire à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire des élèves ordinaires des commissions scolaires.

  3 787 959 - 534 579 = 3 253 280.

- Indice du temps de retard scolaire des élèves ordinaires de l'éducation préscolaire et du primaire (en pourcentage):

  49 542 ÷ 2 237 148 X 100 = **2,2 p. 100**

- Indice du temps de retard scolaire des élèves ordinaires du secondaire (en pourcentage):

  121 196 ÷ 3 253 280 X 100 = **3,7 p. 100**

ANNEXE 3

Le redoublement à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire au Québec en 1989-1990, selon le réseau.

Tableau 1 - Effectif scolaire et le redoublement à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire au Québec en 1989-1990 selon le réseau.

Ordre d'enseignement	Commissions scolaires		Établissements d'enseignement privés		Établissements hors-réseau		Total	
	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%	Nbre d'élèves	%
Les redoublants								
• maternelle cinq ans	136		17		2		155	
• primaire (1re à 7e)	29 867		939		202		31 008	
Total partiel	30 003	39,0	956	37,8	204	33,2	31 163	38,9
• secondaire (1re à 6e)[1]	46 928	61,0	1 570	62,2	411	66,8	48 909	61,1
Total des redoublants	76 931		2 526		615		80 072	100,0
%		96,1		3,2		0,7		100,0
Effectif scolaire total à temps plein en ETP[2]	985 951		99 651		3 002		1 088 604	
%		90,6		9,1		0,3		100,0
Pourcentage des redoublants dans l'effectif scolaire à temps plein		7,8		2,5		20,5		7,4

Source: DCS, fichier IMOJ003A à IMOJ003E, tableaux 1b à 4b, DEED, 14 mars 1990.

[1] Excluant les élèves du secondaire inscrits en 6e année de la formation professionnelle.

[2] L'effectif scolaire en équivalent du temps plein (ETP) est calculé en divisant l'effectif de la maternelle cinq ans par deux parce que les élèves passent une demi-journée à l'école. On tient compte de tous les élèves des autres ordres d'enseignement. L'effectif scolaire à temps plein n'inclut pas d'élèves à temps partiel.